

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 106 Institutions et intervention sociales			
Ancien Code	SOAS1B06	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/L/M/C/L/M/C/ EAS1060 + CEAH1060		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Campus Mons</u> Myriam LELEU (leleum@helha.be) Anne-Françoise BAILLY (bailliyaf@helha.be) Annick DRUGMANT (drugmanta@helha.be) Marie-Anne LARDINOIS (lardinoisma@helha.be) Thérèse TAMBOUR (tambourt@helha.be) François GERODEZ (gerodezf@helha.be) Patricia MICELI (micelip@helha.be) Laurence POURBAIX (pourbaixl@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies</u> Philippe HERION (herionp@helha.be) Florence KAYAERT (kayaertf@helha.be) Sabine VASSART (vassarts@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Philippe HERION (herionp@helha.be) Florence KAYAERT (kayaertf@helha.be) Sabine VASSART (vassarts@helha.be)</p> <p><u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Astrid LIONNEZ (lionneza@helha.be) Anne RAKOVSKY (rakovskya@helha.be) Grégory VAN DE PUT (vandeputg@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à amener les étudiants à aller à la rencontre de la réalité professionnelle du travail social en découvrant les institutions et le public qui la composent.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS3 La reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements.

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus

d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**
 - 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
 - 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
 - 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
 - 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter
- Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
 - 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
 - 3.1 Construire son identité professionnelle
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
 - 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
 - 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
 - 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social

Acquis d'apprentissage visés

I. Connaître les acteurs qui composent les différents secteurs constitutifs du champ social.

II. Identifier les enjeux liés à chacun des secteurs.

III. Rendre compte d'une connaissance et d'une compréhension de la réalité étudiée de manière adaptée et structurée.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B06B	Institutions et interventions sociales	48 h / 4 C
SOAS1B06C	Séminaire de travail social 1	12 h / 1 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B06D	Travail social et diversité	20 h / 1 C
SOAS1B06E	CPAS et logement	20 h / 1 C
SOAS1B06F	Jeunesse	20 h / 2 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B06CX	Travail social et diversité	20 h / 1 C
SOAS1B06EY	CPAS et logement	20 h / 1 C
SOAS1B06EZ	Jeunesse	20 h / 2 C

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS1B06A	Institutions et intervention sociales	60 h / 5 C
-----------	---------------------------------------	------------

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B06B	Institutions et interventions sociales	40
SOAS1B06C	Séminaire de travail social 1	10

+ HELHa Campus

Montignies		
SOAS1B06D	Travail social et diversité	10
SOAS1B06E	CPAS et logement	10
SOAS1B06F	Jeunesse	20
+ HELHa Campus		
Montignies (HD)		
SOAS1B06CX	Travail social et diversité	10
SOAS1B06EY	CPAS et logement	10
SOAS1B06EZ	Jeunesse	20
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS1B06A	Institutions et intervention sociales	50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'unité d'enseignement est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

POUR LES DEPARTEMENTS DE MONS et DE MONTIGNIES (HJ et HD) :

Si toutes les AA composant l'UE sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand il est constaté un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des activités d'apprentissage composant l'UE, de sorte que les acquis d'apprentissage visés ne peuvent être considérés comme acquis par l'étudiant, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée :

- S'il est constaté un seul échec à 7/20 (ou inférieur 7/20) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la note de 7/20 (ou inférieure à 7/20) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- Dès que 2 échecs sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - , la note d'échec la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Dans ces cas de figure, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE.

Ces dispositions en matière de notation de l'UE restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les **dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d'évaluation de janvier en bloc 1.**

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre,

dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE,

pour la (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage ;

- une note de 10/20 ou plus :

il voit cette note partielle reportée pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage.

5. Cohérence pédagogique

Les AA qui constituent l'UE forment l'étudiant à une première initiation au paysage institutionnel du champ social et à différentes problématiques en lien avec le travail social.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Institutions et interventions sociales			
Ancien Code	7_SOAS1B06B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEAS1061		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Myriam LELEU (leleum@helha.be) Anne-Françoise BAILLY (baillyaf@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à présenter aux étudiants les différentes dimensions de leur future réalité professionnelle par la découverte des structures et institutions à caractère social et des publics qui les fréquentent. Avoir une bonne connaissance du paysage institutionnel et des réseaux dans lesquels s'intègre le travail social est fondamental. Comprendre les éléments de contexte qui touchent le travail social permet d'élargir le regard sur les facteurs soutenant l'émancipation des personnes accompagnées. Un intérêt particulier sera porté au développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités qui cherchent à dépasser des situations d'impuissance.

Dans un premier temps, différents secteurs sociaux qui s'inscrivent dans une multiplicité d'institutions et de services aux individus, aux groupes et aux communautés sont présentés. Les étudiants sont ensuite invités à réfléchir au type d'interventions possibles face à différentes situations-problèmes. Ils sont aussi amenés à produire un regard critique sur leur pratique initiée durant le stage, ainsi que sur les rôles exercés par les travailleurs sociaux.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- i. Avoir une bonne connaissance du paysage institutionnel et des réseaux dans lesquels s'intègre le travail social.
- ii. Connaître les acteurs et les niveaux de pouvoir qui composent les différents secteurs sociaux.
- iii. Identifier les enjeux (sociaux, économiques, politiques) liés à chacun des secteurs.
- iv. Comprendre ce qui favorise et/ou ce qui freine l'émancipation des personnes accompagnées, en considérant tant les situations individuelles que les éléments de contexte.
- v. Distinguer les modes d'intervention possibles en fonction de situations-problèmes concrètes et des objectifs des institutions sociales.
- vi. Développer un regard réflexif sur les réalités rencontrées sur le terrain et sur les contextes d'accompagnement.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Introduction aux secteurs sociaux, aux modalités d'intervention et à la diversité des institutions et structures.
 - Signification des acronymes fréquemment utilisés en travail social.
- Présentation des secteurs spécifiques suivants : Aide aux personnes âgées, Accompagnement des personnes handicapées, Logement et sans abris, Petite enfance, Justice, Insertion socio-professionnelle, Santé.
 - En fonction de l'actualité, un secteur supplémentaire pourrait être développé.
- Approche générale des caractéristiques du secteur non marchand.

Démarches d'apprentissage

- Alternance entre des exposés ex-cathedra et des interactions avec les apprenants.
- Présentation de cas concrets touchant la réalité du travail social, avec des temps d'échanges et de débats.
- Mise en perspective des secteurs présentés durant les activités d'apprentissage avec les expériences vécues sur les lieux de stage.
- Recours à des témoignages, à des séquences filmées présentant des structures, des modalités d'intervention, etc.
- Invitation de personnes-ressources.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Approche pédagogique basée sur le croisement des apports de deux professeurs qui se succèdent : au 1er quadrimestre, cours donné par Myriam Leleu ; au 2è quadrimestre, cours donné par Anne-Françoise Bailly.
- Co-construction des savoirs d'apprentissage par les professeurs et les apprenants.
- Analyse de cas en séance de cours : travail en sous-groupes encadrés par les professeurs, sur les modalités d'intervention et les institutions.
- Préparation du contenu d'une question de l'examen écrit portant sur la matière du Q1 (M. Leleu).
- Séquence de questions/réponses organisée par le Service d'Aide à la Réussite à la fin de chaque quadrimestre (Q1 et Q2) en vue de préparer l'examen écrit.

Sources et références

- Astier, I. (2014). Sociologie du social et de l'intervention sociale. Paris : Armand Colin.
 - Barus-Michel, J., Enriquez, E. & Lévy, A. (2013, 1ère éd. 2002), Vocabulaire de Psychosociologie, Toulouse : Érès.
 - Chazelle, Y. (2015/1). La rencontre avec la personne en situation de handicap nous maintient en humanité. Jusqu'à la mort accompagner la vie. N°120, 5-16.
 - de Préval, C. & Lemaigre, T. (dir.) (2019/04). Le non marchand. Entre mimétisme et alternatives. La Revue Nouvelle. 26-29.
 - Fondation Roi Baudouin (2022). Zoom : Baromètre des associations.
 - HEC Liège. Centre d'économie sociale (Décembre 2017). Dictionnaire (<http://www.ces.uliege.be>).
 - Hestinx, L. & Dudal, P. (2020). Le volontariat en Belgique en 2019. Chiffres-clés. Université de Gand, Fondation Roi Baudouin.
 - Laloy, D. (2018). Le non-marchand en chiffres. Données 2015. Recherche menée par le CERSO (HELHa) pour l'Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF).
 - La LUSS (Mars 2020). Le Chaînon. Dossier Quel projet de vie pour nos aînés ? N°50.
 - Laville, J.L. & Salmon, A. (2022). Pour un travail social indiscipliné. Participation des citoyens et révolution des savoirs. Toulouse : Érès.
 - Le Blanc, G.(2022/10). Il était une fois le travail social. Revue Esprit. 37-45.
 - Leleu, M. et Defert, F. (2022/1&2). Le Développement du Pouvoir d'Agir des Personnes et des Collectivités, une pratique professionnelle innovante. Les Politiques Sociales. 8-14.
 - L'Observatoire (2023). Hors série. 30 ans au service de la cohésion sociale en Wallonie.
 - Paul, M. (2022/1&2). La figure du passeur dans les pratiques d'accompagnement. Les Politiques Sociales. 15-30.
 - Service Public Fédéral. Justice. L'ASBL. Brochure. www.justice.belgium.be.
 - UNIPSO ASBL (Décembre 2018). Mémoire 2019-2024. Les priorités des entreprises à profit social.
-
- N.B. Des ressources supplémentaires seront ajoutées durant le déroulé du cours, en particulier pour le deuxième quadrimestre.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Présentations Powerpoint.
- Documents de référence : articles scientifiques, descriptifs d'actions et de structures, témoignages, monographies d'institutions, etc.
- Liens vers des capsules vidéo.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation est basée sur deux examens écrits qui portent sur les savoirs d'apprentissage dispensés par les deux professeurs :

- Un examen en janvier sur la matière vue par M. Leleu durant le 1er quadrimestre (Q1 = 50 % des points),
- Un examen en juin qui porte sur la matière vue par A.Fr. Bailly durant le 2^e quadrimestre (Q2 = 50 % des points).

La note du Q1 intervient pour 50% de la note globale de l'activité d'apprentissage. L'évaluation de janvier sur la matière du 1er quadrimestre (Q1) est dispensatoire, en cas de réussite à 10/20. Dans le cas d'un échec en janvier, l'examen portant sur la matière du Q1 peut être représenté en juin. Dans le cas d'un deuxième échec en juin, l'examen portant sur la matière du Q1 doit être représenté en août.

Pour la matière du Q1, préparation obligatoire d'une question sur le 'logement' - à déposer sur Connected à une date fixée en cours.

La note du Q2 intervient pour 50% de la note globale de l'activité d'apprentissage. L'évaluation de juin sur la matière du 2^e quadrimestre (Q2) est dispensatoire en cas de réussite à 10/20. Dans le cas d'un échec en juin, l'examen portant sur la matière du Q2 doit être représenté en août.

Les points obtenus au Q1 sont additionnés aux points obtenus au Q2 pour former la note globale du cours Institutions et Interventions sociales.

Les étudiants en crédit résiduel qui ont échoué dans cette AA sont évalués sur la matière de l'année en cours. Ils doivent suivre l'entièreté de l'activité d'apprentissage "Institutions et Interventions Sociales" et présenter l'évaluation complète, c'est-à-dire l'examen écrit de janvier sur la matière du 1^{er} quadrimestre (Q1 = 50 % des points) et l'examen écrit de juin sur la matière du 2^e quadrimestre (Q2 = 50 % des points). Les deux parties doivent être présentées pour valider la note finale.

N.B. L'usage de l'IA dans la réalisation d'une préparation écrite demandée dans ce cours est autorisé dans les limites de la charte d'utilisation des IA à la HELHa. Toute utilisation de l'IA exige d'être référencée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	50%	Exe	50%	Exe	100%

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Séminaire de travail social 1			
Ancien Code	7_SOAS1B06C	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEAS1062		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Annick DRUGMANT (drugmanta@helha.be) Marie-Anne LARDINOIS (lardinoisma@helha.be) Thérèse TAMBOUR (tambourt@helha.be) François GERODEZ (gerodezf@helha.be) Anne-Françoise BAILLY (baillyaf@helha.be) Patricia MICELI (micelip@helha.be) Laurence POURBAIX (pourbaixl@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le processus des 4 séminaires de travail social est basé sur 1 visite d'institution sociale et sur des interventions d'un professionnel de terrain et se réalise en sous groupes :

- Séminaire 1 : il s'agit de faire connaissance avec le groupe et surtout de préparer la visite institutionnelle. Celle-ci sera suivie d'un travail à la fois collectif sur le fonctionnement de l'institution et aussi individuel sur les aspects réflexifs. Les modalités de dépôt de ce travail seront communiquées par chaque professeur-animateur.
- Séminaire 2 : l'objectif est d'exploiter les différents lieux de visite, travailler leurs représentations, le questionnement et l'analyse.
- Séminaire 3 : il porte sur la découverte des bénéficiaires. Une personne-ressource ainsi qu'un expert du vécu apporteront leur témoignage.
- Séminaire 4 : il porte sur l'identité professionnelle; une personne ressource apportera son expertise et son parcours.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- Rendre compte de ses observations et représentations sur les bénéficiaires, l'institution, l'équipe de travail
- Faire preuve de questionnements et analyser l'évolution de ses représentations
- Développer la créativité

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'AA est constitué de 4 séminaires (sous-groupes) basés sur une observation, un questionnement, une analyse des bénéficiaires, de l'institution et de l'équipe de travail.

Démarches d'apprentissage

Approche inductive.

Travail de groupes.

Dispositifs d'aide à la réussite

Cours en petits groupes qui permettent l'interaction entre les étudiants et le professeur stimulant ainsi la créativité ainsi que l'expression écrite et orale. Des professionnels de terrain sont également invités.

Sources et références

Elles seront communiquées aux étudiants pendant le cours par le professeur en charge de chacun des groupes
Diaporamas, témoignages, ...

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Ils seront laissés à l'appréciation des professeurs en charge de chacun des groupes

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'examen oral en juin se déroule en deux temps : un exposé de l'étudiant à l'aide d'un écrit d'une page et d'un support personnalisé, ensuite des questions du professeur.

La participation au cours est obligatoire. Les présences seront prises systématiquement. Chaque absence injustifiée (motif illégitime) sera pénalisée par le retrait de 3 points sur la cotation globale de 20 points. Si le travail demandé suite à la visite institutionnelle n'est pas remis, un retrait de 2 points sera effectué.

En cas de seconde session, les consignes sont les mêmes que pour la première session.

Le retrait des points suite aux absences est annulé lors de la seconde session.

L'examen pour les étudiants en crédit résiduel sera identique aux consignes de seconde session.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv + Exo	100	Trv + Exo	100

Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).